

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 9 juillet, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 juillet 2021,

Présents : M. DEZIER – M. GOMEZ – Mme BODINAUD – M. MAGNANON – Mme VINET – Mme RIOU – Mme LAFFAS – Mme BRUNET – M. GEOFFROY – Mme MORELET – M. SALESSE – Mme LAVERGNE – M. SORIA – M. TEXIER – Mme MARCHESSON – M. BREJOU – Mme FAUCON – M. MONTAZEL – Mme MEYER – M. ROBIN – Mme DUMAS – Mme. SARLANDE.

Excusés : M. ALIX – M. PIERRE – Mme GROSMAN – Mme JOUBERT – M. GIRARDEAU – Mme MERIC – M. BENOIT.

Pouvoirs : M. ALIX à Mme VINET – M. PIERRE à M. DEZIER – Mme GROSMAN à M. MAGNANON – Mme JOUBERT à Mme BODINAUD – Mme MERIC à M. ROBIN – M. BENOIT à Mme MEYER.

Madame Lavergne a été élue secrétaire.

Compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2021/6/1 : Décision modificative 2021-01

Monsieur Magnanon, rapporteur, indique que la trésorerie demande à la commune de provisionner une somme de 3000 euros pour pallier les créances douteuses (titres dont le recouvrement est incertain voir compromis). Cela concerne essentiellement les titres de recettes non soldés depuis plus de deux ans.

En septembre, la trésorerie établira le montant exact, estimé ce jour à 2508 euros. Pour plus de sûreté et pour éviter une autre délibération modificative, il est donc préconisé d'inscrire 3000 euros.

Il convient donc de faire un transfert de crédits comme suit :

Section de fonctionnement/dépenses :

6817	Provisionnement créances douteuses	+ 3 000 €
------	------------------------------------	-----------

022 Dépenses imprévues - 3 000 €

L'équilibre du budget n'est pas modifié.

Par ailleurs **Monsieur Magnanon** précise que dans le cadre du marché d'élaboration d'un schéma directeur et énergétique pour tous les bâtiments de la commune, il y a lieu d'ajuster les crédits au vu de l'offre retenue (CDC Conseil).

Il convient donc d'ajuster les crédits comme suit :

Section fonctionnement /dépenses :

617	Frais d'études	+ 110 820 €
022	Dépenses imprévues	- 110 820 €

L'équilibre du budget n'est pas modifié.

Monsieur Magnanon informe le conseil que dans le cadre de l'opération 221 « Acquisition de matériels » l'enveloppe dévolue aux services techniques (article 2158) est déjà presque épuisée et qu'il reste encore 6 mois avant la fin de l'année. Il est donc proposé d'augmenter cette enveloppe de 2000 € pour palier d'éventuelles pannes de matériels. Les services techniques sont informés qu'il s'agirait uniquement d'une enveloppe de « secours ».

De même, devant le fait que la chaudière de la Capucine est totalement inutilisable et irréparable, il convient d'en installer une autre. Cette dépense est indispensable au bon fonctionnement de l'école à la rentrée. La dépense est estimée à 25 000 €.

Enfin, l'alarme de l'école du Pontouvre étant hors d'usage, il convient de la remplacer. La dépense est estimée à 2500 €.

Toutes ces dépenses n'étant pas prévues, il est nécessaire de puiser dans le compte dépenses imprévues. Il convient donc d'opérer un transfert de crédits comme suit :

Section investissement/dépense

2158/020/221	(Matériel technique)	+ 2 000 €
2188/213/221	(Chaudière la Capucine + alarme Pontouvre)	+ 27 500 €
020	(Dépenses imprévues)	- 29 500 €

L'équilibre du budget n'est pas modifié.

Dans le cadre de l'opération Opération 266, **Monsieur Magnanon** rappelle au conseil la signature d'une convention avec les compagnons du végétal pour créer un jardin partagé sur un terrain mis à disposition par la commune. Au regard de ce qui est prévu dans la convention, il convient de transférer une partie des crédits inscrits au 2315 (travaux jardins partagés) vers le 2128 (autres agencements et aménagements de terrain), article budgétaire plus adapté au projet (achat de plants, d'arbres, création de jardin, construction...). L'autre volet du projet, plus pédagogique, sera lui inscrit en fonctionnement.

D'autre part, **Monsieur Magnanon** indique qu'il convient d'ajuster le compte d'études (2031) pour les travaux relatifs au plan de circulation. Dans l'attente du montant estimatif des travaux par le bureau d'études, les sommes avaient été mises intégralement au compte d'études. Il convient donc de transférer les crédits non utilisés pour les travaux qui en découleront au 2315.

Il convient donc d'opérer un transfert de crédits comme suit :

Section investissement/dépense

2128/822/266 (Autres agencements et aménagements de terrain)	+ 7 200 €
2315/822/266 (Travaux de voirie)	- 7200 €
2031/822/266 (Etudes)	- 80 000 €
2315/822/266 (travaux Plan de circulation)	+ 80 000 €

L'équilibre du budget n'est pas modifié.

Avec l'Opération 267 **Monsieur Magnanon** indique au conseil qu'une étude de faisabilité de création d'un cabinet médical a été lancée auprès de la SPL GAMA. Les travaux n'étant pas encore certains, il convient donc pour engager l'étude de passer par un compte budgétaire d'attente, le 2031. Aucun crédit n'ayant été prévu au compte 2031 sur l'opération 267, il est nécessaire d'opérer un transfert de crédits comme suit :

Section investissement/dépenses :

2031/020/267 (Etude de faisabilité création d'un cabinet médical)	+ 1 896 €
2313/020/78/267 (Logement d'urgence)	- 1 896 €

L'équilibre du budget n'est pas modifié.

Enfin, dans le cadre de l'Opération 266 et Suite aux travaux de la Rue Jean Jaurès (réfection de la bande de roulement, travaux de marquages...) **Monsieur Magnanon** indique qu'il semble préférable, afin de ne pas avoir à revenir sur cette rue après coup, de prévoir l'aménagement d'un rond-point rue Jean Jaurès en lieu et place du rond-point actuel. Pour se faire une étude a été demandée à la SPL GAMA.

Afin de pouvoir lancer la consultation une fois l'étude réalisée, il convient de prévoir les crédits nécessaires, évalués à 100 000 TTC.

Les travaux de l'accueil ne pouvant avoir lieu cet année, il est donc préconisé de transférer les crédits prévus à cet effet (opération 263) vers l'opération 266 (travaux de voirie 2021) comme suit :

Section investissement/dépenses :

2315/822/266 (Travaux suite plan de circulation)	+100 000 €
2313/020/263 (Aménagement hall mairie)	- 100 000 €

L'équilibre du budget n'est pas modifié.

La commission des finances du 28 juin a donné un avis favorable sur le projet de décision modificative 2021-01.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative telle qu'énoncée par le rapporteur.